

Procès-verbal de la réunion ordinaire du vendredi 22 août 2008 (n° 808)

BP 37808, 6, Village d'Entreprise, l'Occitane, 31678 LABÈGE Cedex.

PV 22/08/08 – Version :			diffusion
A	Initiale	29/08/08	non
B	Rectifiée	x 04/09/08	non
C	Validée		oui
D	Compte Rendu		oui

Ordre du jour

<p>0. <i>Fonctionnement du Comité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Désignation du Secrétaire • Présents et absents à la réunion <p>1. Examen et adoption du PV du 24 juin 2008 et 25 juillet 2008</p> <p>2. Rapport de trésorerie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement frais de fonctionnement CHSCT (1er semestre 2008) • Fourniture de 2 téléphones portables pour le CHSCT <p>3. Commission Égalité Hommes-Femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questions pour le mois suivant <p>4. Commission Communication</p> <p>5. Commission 1% logement</p> <p>6. Commission œuvres sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de tickets de cinéma • Présentation et proposition Carte Malicite <p>7. Commission formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan formation arrêté au 30 juin 2008 • Questions pour le mois prochain <p>8. Commission Économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualité des agences et de l'entreprise • Gains et pertes de marchés • Eclaircissement et validation des questions posées pour le mois prochain • Primes de disponibilité <p>9. Date et heure prochaine réunion ordinaire</p> <p>Début/fin de la réunion : 13 h. 35 → 16 h. 30</p>
--	---

Discussions et résolutions :

Préambules

<p>La segmentation sur Limoges pose des problèmes quant aux interlocuteurs des représentants du personnel. Pour la Distribution, deux directeurs sont concernés pour ce territoire.</p> <p>Francis MOURGUES signale des problèmes de co-voiturage sur Limoges. Selon lui, une concertation avec les 5 intéressés doit être engagée.</p> <p>Deux membres du Comité, David DHAISNE et Francis</p>	<p>MOURGUES, protestent par rapport à la réunion de juillet : elle a été convoquée la veille pour le lendemain.</p> <p>Danièle CARBONARO demande de l'en excuser.</p> <p>David DHAISNE signale l'envoi d'un courriel : « je ne viendrais pas n'ayant pas été convoqué dans les délais. »</p> <p>Francis MOURGUES propose à la direction et au futur secrétaire de prévoir un ordre du jour type signé à l'avance qui pourrait être utilisé en cas d'incident.</p>
---	---

I. Fonctionnement du Comité

Membres présents (13) :

Élus titulaires	Élus titulaires par suppléance	Élus suppléants	Représentants syndicaux auprès du Comité	Président
Sébastien DESCOUX, Michel ESCONBIET, Francis MOURGUES, Jean-Paul SERVIÈRES, Joël TIPLIÉ.	Christian CHALUMEAU, Philippe DENIS.	Ahmed TERBECHÉ, William NENQUIN.	Jean-Marc GRÉGOIRE (CFDT), Jean-Paul CALMETTE (FO), David DHAISNE (CFTC).	par délégation : Danièle CARBONARO.
5	2	2	3	1

Membres absents (8) :

Élus titulaires	Élus suppléants	Représentants syndicaux auprès du Comité	Président
Jacques MALECAZE, Stéphane PEREZ.	Franck DUVAL, Stéphane VAN KERCKVOORDE.	Didier BARDET (CGT), Jean-Paul CALMETTE (FO) Didier GARCIA (SUD).	Gilles COMBE.
2	2	3	1

Élection : secrétaire du Comité.

Un seul candidat se déclare : Francis MOURGUES.

Il signale qu'à titre personnel, il n'est pas intéressé par ces fonctions mais qu'il veut porter attention à l'ensemble de « *notre communauté de travail* » et compte tenu de ce qui s'est passé pendant ces 3 derniers mois, s'il est élu, il assurera.

La direction ne prend pas part au vote.

Résultats :

ne prend pas part au vote	1
1 blanc et 1 nul	2
F. MOURGUES	5

II. Validation Procès Verbal réunion précédente

Le secrétaire de séance au mois de juillet, Christian CHALUMEAU, présente le PV de la réunion du 25 juillet. Danièle CARBONARO demande un peu de temps pour le relire.

Francis MOURGUES proteste qu'il figure comme ab-

sent excusé. Il n'était pas excusé : il était absent parce qu'il n'a pas été convoqué dans les délais légaux (la veille pour le lendemain). Il demande la rectification.

Sous réserve de cette modification et de la lecture par la direction, ce PV est approuvé à l'unanimité.

III. Trésoreries

Le Trésorier, Jean-Paul SERVIÈRES, fait état de notre comptabilité.

Supports : état détaillé des entrées et sorties remis à tous les membres du CE. Copies des factures et notes de frais remis aux 5 Représentants Syndicaux auprès du Comité.

Situation financière au 21 août 2008 :

€	Fonctionnement	Œuvres Sociales
compte courant	18 023, 71	29 666, 41
livret	17, 05	30 786, 37

Remboursement au Comité des frais du CHS-CT par la direction. Pour le 1^{er} semestre 2008, le montant avancé est de 2 470 euros. C'est justement le chiffre qu'attendait la direction pour étudier la question.

Un débat s'engage sur le délai de réponse qu'il faut donner pour le règlement de cette « facture ». Francis MOURGUES est pour une réponse dans les 15 jours compte tenu que cette situation dure depuis presque 8 années.

Finalement, un vote unanime demande le remboursement et donne comme délai de paiement la prochaine réunion, soit le 24 septembre.

IV. Commission Égalité Professionnelle : Interrogation pour le mois prochain

Le bilan de la formation professionnelle pour le 1^{er} semestre fait état de 740 hommes et 147 femmes qui ont suivi un stage de formation (83,43% / 16,57%). Les effec-

tifs de juillet 2008 sont de 953 hommes et 145 femmes (86,79% / 13,21%). Comment s'explique cet écart ?

V. Commission Communication

Sur le site du Comité, aucune nouvelle page n'a été éditée pour cause de retard dans l'écriture et la validation

des PV.

VI. Commission Logement

En l'absence du Président, Stéphane PEREZ, ce point est renvoyé.

VII. Commission Œuvres Sociales & Loisirs

Événements extraordinaires : distribution de bons d'achat, ce mois-ci dix naissances et un mariage. En juillet, huit tout confondu.

En l'absence du Président, Stéphane PEREZ, un seul sujet retient notre attention : la Carte Malicité. Cette carte permet un grand nombre d'accès à tarifs réduits : spectacles, ... elle permet d'interroger l'organisme par téléphone, courrier ou sur internet pour qu'il trouve le meilleur prix d'un produit.

Son coût est de 3, 32 euros par agent et au total 3 499 euros.

Le principe de cet achat est adopté à l'unanimité.

Pour les modalités de financement, un débat s'engage de savoir si il ne serait pas bon d'imputer cette somme sur le budget de fonctionnement et non sur le budget des œuvres sociales afin de ne pas diminuer ce dernier (proposition MOURGUES).

Le vote donne :

Sur le budget de fonctionnement	Sur le budget des œuvres sociales
1	6

Le budget qui financera cette carte est celui des œuvres sociales.

VIII. Commission Formation Professionnelle : Interrogations du mois dernier et pour le mois prochain

Danièle CARBONARO communique le tableau intitulé : « Liste des agences ayant des encadrants féminins sur sites ». Résumé de ce tableau : En dehors des données sur Marseille et Nice qui ne nous concernent pas, une collègue est positionnée sur Bordeaux Industrie, quatre sur Toulouse Aéronautique, une sur Toulouse Industrie et trois sur Tertiaire Sud Ouest.	1. Quel est le nombre de salariés qui bien que formés par vos soins au CQP ont quitté l'entreprise ? 2. Par quels moyens allez-vous inciter les salariés à utiliser leur DIF (droit individuel à la formation) ? 3. Quel est le bilan de l'École Securitas pour le 2 nd trimestre ?
---	--

IX. Commission Informations Économiques : Informations de l'établissement, de l'entreprise et du groupe

1. Selon La Tribune du 20/08 à partir d'une dépêche AFP, le groupe suédois Securitas sortirait nettement du rouge. D'avril à juin, le bénéfice net ressort en hausse à 546,6 millions de couronnes (58,1 millions d'euros)	2. Il y a quelques soucis avec la mutuelle. Tout va être régularisé. 3. Nouveau contrat au 1 ^{er} août sur Bordeaux : 40 personnes.
--	---

X. Commission Informations Économiques : Interrogations pour le mois prochain

Francis MOURGUES distribue la feuille comportant les propositions de la Commission. Lecture faite et explications données, le Comité a validé les questions suivantes : 1°) Dernier accident de travail. Date avec informations complémentaires (agence, circonstances annoncées, éventuelle contestation par Securitas,...).. Moyens dédiés à la prévention. 2°) Métiers repères 1. Date réelle de mise en place suivant les agences et les segments. 3°) Info Distribution le 25/07/2008 : départs 1^{er} semestre. A cette date-là, l'effectif était de 183. Si on prend cette base de calcul pour les départs, on obtient : 21 démissions + 52 licenciements + 7 mutations + 3 fins d'essai = 93. Ce qui représente plus de la moitié de l'effectif (50, 81 %) de fin juillet. La fidélisation des salariés va normalement de pair avec la pérennisation de nos activités dans ce secteur. Que se passe-t-il ? 4°) Info Distribution le 25/07/2008 : transferts 1^{er} semestre. Qu'est-ce qui explique qu'il n'existerait pas dans ce fragment de fin de contrat par transfert à un autre prestataire ? 5°) Info Distribution le 25/07/2008 : application des métiers repères. L'évolution des coefficients s'est étalée sur les mois de mai, juin et juillet. Comme l'Accord sur les qualifications aurait dû s'appliquer dès le 1 ^{er} décembre 2007, ce sont à la fois l'ancienne organisation économique (et les établissements d'autrefois) ainsi que le nouveau segment qui sont concernés. Comment s'expliquent ces retards (réponse différenciée attendue pour chaque établissement de l'ancien temps et pour la Distribution Sud Ouest) ? 6°) Prêts de main d'œuvre inter-fragments. Puisque nous sommes dans la même entreprise (ce qui n'est pas forcément évident), cela n'apparaît pas comme illicite. Pourtant, plusieurs modalités ne nous paraissent pas claires : – quelle est la durée de ces « prêts » et cela concerne quel effectif ? – comment se passent les refacturations ? – quel est le système d'imputation des éventuelles heures supplémentaires en fin de modulation ?	– quelles sont les relations hiérarchiques appliquées compte tenu des imbrications occasionnées et quelque chose a-t-il été entrepris pour que les responsables soient plus facilement joignables et ne renvoient pas la balle à quelqu'un d'autre ? 7°) Métiers repères 2. Le retard dans le segment Distribution est enregistré. Comme l'Accord aurait dû s'appliquer dès décembre 2007, des rappels de salaire ont normalement été réalisés. Quels ont été les détails de ces mises à jour ? 8°) Période de pointe à la mi-décembre diminuant la durée dite d'étalement des congés payés (pour l'allocation de la prime). Par exemple pour la fin 2007, pourriez-vous nous démontrer une activité supérieure au reste de l'année ? 9°) Sureffectifs. Nous n'avons pas bien compris cette théorie de l'ajustement non par les heures supplémentaires mais par le sureffectif. Il se trouve que le modèle économique de Securitas semble reposer sur un système de flux tendus appliqué à la ressource humaine. Cela se traduit par une fabrication continue de nouveaux emplois du temps (plusieurs par mois est habituel). Pouvez-vous nous expliquer ? 10°) Nouvelle mutuelle. À minima des statistiques AVANT-APRES selon les options du point de vue du Sud Ouest sont-elles disponibles (à défaut de chiffres par agence et par segment) ? 11°) Vestiaires. État des lieux pour les sites où il n'y en a pas. 12°) Visites médicales. En quels endroits les délais semestriels ou annuels ne sont pas respectés ? 13°) Évaluation des risques professionnels (EVRP). Où en sommes-nous de la mise au point des documents uniques (liste des risques) et de la distribution d'un exemplaire sur les sites ? 14°) Transfert du contrat de travail et handicap. Après plus de 4 années de bons services au sein de Securitas Est, un collègue n'a pas été transféré à Main Sécurité en raison de son handicap puis licencié. Il a saisi la Haute
--	--

XI. Commission Informations Économiques : La prime de disponibilité

Les membres présents à la préparatoire (hors direction) ont souhaité ouvrir un débat sur ce sujet.

Après l'audition des Représentants syndicaux après du Comité, ce dernier a pris position.

Rappel de la règle (non écrite) : il y a prime automatiquement allouée dès qu'un remplacement imprévu est accepté dans les 8 heures qui précèdent.

David DHAISNE pour la **CFTC** :

« *Sécuritas va t-elle officialiser la prime de disponibilité ? A l'heure actuelle, elle est attribuée au petit bonheur la chance et à la tête du client et surtout quand le salarié la réclame. En effet il faut rarement compter sur une volonté d'agence de la proposer lors de la demande du service.*

Nous avons remarqué que selon les agences la prime est accordée sur une amplitude horaire allant de 08H00 à 18H00. Dans la grande distribution (à lire le dernier PV C.E.) elle n'est pas accordée. Il ne doit pas y avoir de remplacement de personnel inférieur au délai 7 jours réglementaires.

L'autre problème est sans conteste le montant de 30 euros qui est figé depuis quelques années et qui pour la CFTC semble en dessous de ce que l'on peut attendre. En effet, les efforts consentis par les salariés pour prendre les remplacements entraîne bien souvent des perturbations de la vie personnelle et une désorganisation des emplois du temps familiaux. Oui les agents ont une vie personnelle et familiale.

Nous attendons donc une forte revalorisation de cette prime de disponibilité. Nous attendons qu'à travers cette revalorisation qui ne serait que justice, un caractère officiel soit donné à cette prime cadrant clairement les modalités de déclenchement.

Cette prime doit être également maintenue au segment distribution et HRI, il s'agit toujours de la même entreprise, non ?

Pour conclure, une majoration et une officialisation de la prime sera bénéfique pour l'ensemble des personnels. La contrainte financière conduira les exploitations à une meilleure gestion des plannings et permettra en cas de problème de trouver plus facilement des salariés en remplacement. »

Didier BARDET pour la **CGT** (lu par F. MOURGUES) :

« *La prime de dépannage / disponibilité*

La CGT remercie le Comité de lui permettre de s'exprimer sur un tel sujet. Les salariés CGT s'associent à la démarche du Comité qui consiste à débattre d'une position une fois entendue les différentes organisations syndicales.

30 euros bruts soit environ 24 euros nets, tel est le tarif quand il ne faut pas courir après pour qu'ils soient enfin réglés.

Il nous semble à nous que cela n'est pas cher reconnu. Car enfin, nous rendons (un grand) service en prenant sur nous et notre vie privée pour partir sur une mission imprévue.

Mais en plus, c'est tout le système de gestion du personnel qui est bâti sur le « flux tendu » des ressources humaines. C'est à dire que Securitas est volontairement en sous-effectif (on en voit les conséquences en particulier pendant l'été). Il faut réduire au maximum la masse salariale. Le but : faire un maximum de bénéficiaires pour les redistribuer que pour une toute petite part aux agents.

Par ailleurs, qui supporte les dommages quand le « château de carte » des emplois du temps s'effondre suite à une seule absence ? Hein ?

Dans ces conditions, nous considérons que le montant de cette prime est insuffisant. Nous engageons les collègues qui travaillent + à gagner + à ce sujet. Il est souhaitable qu'ils-elles demandent et obtiennent pas moins de 50 euros nets. »

Jean-Marc GRÉGOIRE pour la **CFDT** :

« *LA CFDT trouve cette prime insuffisante (30 euros brut); dans certaines agences les salariés doivent la réclamer et parfois faire appel à des élus pour l'obtenir. Pour la CFDT cela est scandaleux... La prime devrait être de 50 euros net, là on peut parler de reconnaissance !!! »*

Jean-Paul CALMETTE pour **FO** (lu par J.-P. SERVIÈRES) :

« *Nous observons des difficultés pour percevoir cette prime, quelquefois il faut attendre plusieurs mois.*

Nous remarquons aussi des différences anormales entre les agences et les segments.

Il nous semble que le bon vouloir de chaque exploitation dans chaque segment doit être uniformisé »

Résolution du Comité :

Le contenu de la résolution proposée par le secrétaire ne va pas. Un débat a lieu sur la question de l'ouverture de négociations : les fallait-il au niveau national ou au niveau régional ? Une proposition a mis tout le monde d'accord : on supprime toute référence à la zone de négociation.

« *Le CE constate suite aux diverses déclarations des Représentants Syndicaux :*

- *faiblesse du montant qui en plus est grévée par les cotisations sociales,*
- *pas de montant uniforme sur le territoire et même certains segments s'en passent (= « avantage » perdu),*
- *variabilité dans les délais de paiement,*
- *indifférenciation jours de semaine, jours de fin de semaine et jours fériés,*

Dans ces conditions où il semble qu'il n'y a pas assez de personnel, le Comité demande :

- * *une clarification pour toutes les agences, tous les segments, toutes les antennes et tous les sites,*
- * *une négociation qui tient compte de la stratégie de la direction au sujet des effectifs ».*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

En fin de réunion, documents remis au secrétaire par Danièle CARBONARO :

Rapports techniques 2007 des Médecins du travail

F. MOURGUES, secrétaire,